

HONORAIRES SUR PRESTATIONS 2025

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat transaction.

HONORAIRES DE TRANSACTION

à partir du 1^{er} janvier

Inférieur à 30 000 € → forfait 3 000 € TTC

Entre 30 001 € et 50 000 € → 10 %

Entre 50 001 € et 100 000 € → 7 %

Entre 100 001 € et 150 000 € → 6 %

Entre 150 001 € et 300 000 € → 5 %

Au-delà de 300 001 € → 4.5 %

à la charge de l'acquéreur - Prix net vendeur TTC

Les pourcentages ne sont pas cumulatifs

• Les honoraires sont calculés sur la base du prix net vendeur lors de la rentrée du mandat et peuvent être modifiés pour tenir compte des éventuelles négociations de prix définitif convenu ultérieurement entre les parties.

• Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et du suivi.

HONORAIRES TRANSACTION BAIL COMMERCIAL

ou PROFESSIONNEL : 15% TTC *

Calculés sur le montant annuel du loyer

Recherche locataire - Dossier administratif + Etat des lieux : 3.00 € TTC* du m²

- Bail en sus établi selon barème de l'office notarial ou du cabinet d'avocat retenu par les parties

GESTION LOCATIVE D'UN BIEN

Honoraires de gestion :

6.50 % HT soit 7.80 % TTC *

Sur montants encaissés

G.L.I. GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

2.60 % TTC * Sur montants encaissés

(dont honoraires agence 0.80%)

ASSURANCE VACANCE LOCATIVE

1.80 % TTC * Sur montants encaissés

(dont honoraires agence 0.20%)

ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

70.00 € TTC * (dont honoraires 12.00 € TTC)

SYNDIC

Contrat individuel tenant compte

de la spécificité de chaque copropriété

Proposition sur demande

Honoraires pré-état daté : 285.00 € TTC*

ESTIMATION

100 € TTC *

Facturation ristournée en cas de mandat de vente

EXPERTISE

Sur devis préalable

CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT

(C.I.L.)

Constitution du C.I.L. : forfait de 270.00 € TTC*

Suivi du C.I.L. : 100.00 € TTC* / heure

Quote-part pour chacune des parties : Bailleur et Locataire
(LOI ALUR décret n° 2014-890 du 1^{er} Août 2014)

Les honoraires comprennent :

Les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail moyennant

un montant maximum de 8 € TTC * par m² de la superficie du bien loué

ÉTAT DES LIEUX

3.00 € TTC * du m²

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES (hors contrat G.L.I.)

Frais de gestion de sinistres :

100.00 € TTC* / heure

- Au delà de 1500.00 € TTC * de dommages consécutifs au sinistre :

honoraires de 5% € TTC * sur le montant TTC * des travaux

- Honoraires suivi dossier contentieux : 90.00 € TTC * / heure

Honoraires suivi travaux (au temps passé) :

100.00 € TTC* / heure

Honoraires suivi éventuelle procédure (au temps passé) :

100.00 € TTC* / heure

BOX, GARAGE ou PARKING AÉRIEN : forfait de 125 € TTC *

Coût d'un avenant au bail : 100.00 € TTC *

Déclaration annuelle revenus fonciers :

76.00 € TTC * / an et par logement

Déclaration de TVA :

16.00 € TTC * / trimestre et par logement

Le montant des honoraires figure individuellement sur chaque fiche de présentation du bien à louer.